



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipales Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 18 juin 2025

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Réponse à la correspondance de Monsieur Patrick Pache, La Laverie, adressée au Conseil communal

Selon le vœu de la Commission de Gestion et le processus mis en place, la Municipalité a donné réponse à la lettre du 22 mai 2025 rédigée par Monsieur Patrick de La Laverie. Cette correspondance, adressée au Conseil communal, transmettait les remarques de Monsieur Pache quant à la fermeture de la Place de la Concorde durant les manifestations et notamment la communication y relative. La réponse apportée par la Municipalité est jointe en annexe à la présente communication.

2. Bouclement du préavis n° 01/2001, Remaniements parcellaires – paiement des soultes

Dans le cadre du préavis n° 01/2001, le Conseil communal autorisait la Municipalité à régler le montant des soultes relatives aux Syndicats AF Payerne – Corcelles – Grandcour – Missy en lui accordant à cet effet un crédit de Fr. 372'350.— ainsi que de porter à l'actif du bilan cet investissement et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Les versements ont totalisé la somme de Fr. 743'382.30 alors que les encaissements quant à eux représentent la somme de Fr. 969'765.15.

Suite à l'assemblée du 6 mai 2023, le dernier syndicat AF de Grandcour ayant été dissout, le bénéfice de Fr. 226'382.85 a été porté au compte de fonctionnement 2024 n° 4242.00.3100 « Gains sur immeubles du patrimoine financier ».

La Municipalité informe ainsi le Conseil communal que le choix s'est finalement porté sur un broyeur à branches de marque Eliet qui sera acheté pour un montant TTC de Fr. 35'600.— en lieu et place du broyeur initialement présenté dans le cadre du préavis n° 17/2024.

3. Bouclement du préavis n° 08/2016 Crédit d'études pour la mise en valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne

Dans le cadre du préavis n° 08/2016, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 750'000.— TTC pour l'étude de planification de la mise en valeur du

site abbatial de Payerne. L'ensemble des études a été réalisé pour un montant de Fr. 748'709.— conformément au cahier des charges présenté dans le préavis.

La dépense du préavis a été amortie dans sa totalité par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.3532 « Bâtiments : Abbatale – rénovation ».

4. Boucllement du préavis n° 26/2016 Finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatale

Dans le cadre du préavis n° 26/2016, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 1'320'000.— TTC pour la finalisation de la restauration des façades de l'Abbatale en complément des travaux de l'étape 1 de sauvegarde de l'Abbatale entrepris en 2014. Les travaux ont été exécutés conformément au cahier des charges. Cette restauration a été subventionnée à hauteur de Fr. 426'536.—. Le solde est amorti depuis l'exercice 2019 et sa valeur résiduelle au 31 décembre 2024 se monte à Fr. 646'732.—.

5. Boucllement du préavis n° 01/2017 - Vente à la société Anura SA de la parcelle RF n° 5607 de 13'065 m², sise sur Aéroport I, en faveur des activités de la société Speedwings Business SA - Achat de la partie du bâtiment comprenant la zone d'aéroport et d'accueil d'entreprises à la société Anura SA - Création de la société d'exploitation Swiss Aeropole SA

Dans le cadre du préavis n° 01/2017, le Conseil communal autorisait la Municipalité à :

- vendre la parcelle 5607 de 13'065 m² pour le montant de Fr. 2'371'000.— à Anura SA ;
- acheter la partie bâtiment (handling) à la société Anura SA pour un montant de Fr. 5'000'000.— après déduction de la participation de la société Anura SA pour un montant de Fr. 300'000.—.

Les travaux et opérations ont été exécutés conformément au cahier des charges et décisions d'approbation du Conseil communal. La dépense se monte à Fr. 5'000'000.—, somme payée à Anura SA pour l'achat du bâtiment. Après déduction de la participation, des subventions et du prélèvement sur le fonds de réserve, le solde à amortir au 31 décembre 2024 est de Fr. 482'126.90.

6. Boucllement du préavis n° 10/2017 Mise en valeur du site de l'Abbatale – Etape 2 – Restauration intérieure – Nouveau concept muséographique – Réaménagement de la Place du Marché

Dans le cadre du préavis n° 10/2017, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 8'128'600.— TTC pour la restauration intérieure de l'Abbatale, la conception et la mise en œuvre d'un concept de parcours muséographique ainsi que le réaménagement de la Place du Marché. L'ensemble des travaux, conformément au cahier des charges et directives des organismes cantonaux et fédéraux a été réalisé pour un montant de Fr. 8'107'320.—. Après déduction des subventions et dons, le solde de Fr. 5'257'246.— a été amorti partiellement par prélèvement de Fr. 1'750'000.— sur le fonds de réserve et à la suite de cette opération un amortissement ordinaire a été comptabilisé depuis l'exercice 2021. Le solde résiduel à amortir se monte à Fr. 2'986'146.05 au 31 décembre 2024.

7. Boucllement du préavis n° 04/2018 Déplacement et restauration des fontaines de la Place du Marché et des statues des Bannerets

Dans le cadre du préavis n° 04/2018, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 416'500.— TTC pour le déplacement et la restauration des deux fontaines de la Place du Marché et la conservation des Bannerets des Serruriers et du Gieng ainsi que leur remise en place. L'ensemble des travaux s'est déroulé conformément au cahier des charges a été réalisé pour un montant de Fr. 362'280.—. Après déduction des subventions et dons, le solde Fr. 231'114.— est en cours d'amortissement et affiche un solde résiduel de Fr. 222'027.10 au 31 décembre 2024.

8. Boucllement du préavis n° 15/2020 Rénovation et transformation du Café de la Vente et du Café du Marché

Dans le cadre du préavis n° 15/2020, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 955'000.— réparti pour un montant de Fr. 280'000.— TTC pour les études et le réaménagement du Café du Marché et un montant de Fr. 675'000.— pour le Café de la Vente (Brasserie Notre-Dame).

Les travaux ont été exécutés conformément au cahier des charges. Des compléments en terme d'équipement des cuisines ont été ensuite approuvés par le Conseil communal par la voie du préavis n° 07/2023. La dépense par établissement est la suivante :

- Café du Marché : Fr. 279'394.11 ;
- Café de la Vente : Fr. 670'219.46.

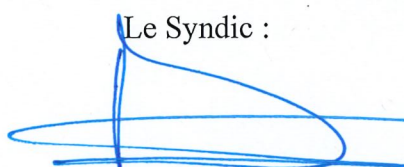
Après les prélèvements sur le fonds de réserve, le solde à amortir au 31 décembre 2024 est de Fr. 213'213.57.

9. Boucllement du préavis n° 10/2021 et n° 05/2023 Implantation d'un skatepark au Stade municipal Demande de crédit complémentaire pour l'implantation d'un skatepark au Stade municipal

Dans le cadre du préavis n° 10/2021 et n° 05/2023, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit total de Fr. 830'000.— TTC pour la construction d'un skatepark dans la zone du stade. Après une planification laborieuse de cette construction, les travaux se sont, quant à eux, déroulés de manière efficace et avec un résultat très satisfaisant. Le tout a représenté une dépense totale de Fr. 827'730.50. Après déduction du soutien du Fonds du Sport de Fr. 153'000.— et du prélèvement sur le fonds de réserve, le solde projeté à amortir est de Fr. 562'230.50 au 31 mai 2025 et débutera à l'exercice 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


L. Voinçon



La Secrétaire :


C. Thöny

Annexe ment.

Municipalité de Payerne



Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

La Laverie
Monsieur
Patrick Pache

N/réf. 0625/110-0/CT
(à rappeler dans toute correspondance)

Payerne, le 12 juin 2025

Votre correspondance adressée au Conseil communal concernant la Fête des musiques broyardes

Monsieur,

Votre correspondance du 22 mai dernier adressée au Conseil communal nous est bien parvenue et nous vous en remercions. La Municipalité étant compétente en ce qui concerne les fermetures de rues, routes et place, elle a l'avantage de vous adresser la présente.

Tout d'abord, nous souhaitons souligner que, dans le cadre de l'organisation de manifestations publiques, la communication relative aux impacts sur les riveraines, riverains et les commerces relève de la responsabilité des organisatrices et organisateurs de l'événement. La Municipalité demande systématiquement que les informations utiles soient transmises aux personnes concernées, dans un souci de transparence et d'anticipation. D'après les éléments en notre possession, il apparaît que vous aviez connaissance de la fermeture de la place, notamment au travers des communications publiées sur les réseaux sociaux annonçant que votre établissement restait accessible pendant la durée des festivités.

Ensuite, nous tenons également à vous assurer que la Municipalité est attentive aux intérêts des commerces locaux et veille à leur bon développement. Dans le même temps, elle soutient les manifestations qui dynamisent la vie de la ville et contribuent à son attractivité. D'ailleurs, comme vous l'avez relevé, cette manifestation a rencontré un grand succès. Il est essentiel que ces événements puissent cohabiter de manière harmonieuse avec l'activité des commerces afin de maintenir un équilibre bénéfique à toutes les parties.

En ce qui concerne les aspects liés à la sécurité lors du montage et du démontage des infrastructures, nous vous précisons que les personnes présentes sur ces chantiers n'étaient pas sous contrat avec la Commune de Payerne. Soyez assuré que la Commune accorde une importance particulière à la sécurité de son propre personnel et applique les exigences légales en matière de santé et sécurité au travail.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

En vous remerciant pour votre franchise et votre engagement local, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

L. Voinçon



La Secrétaire :

C. Thöny

Copie va à : Mme et MM. les membres de la Municipalité
M. Damien Wirths, Population
M. Stéphane Savary, Sécurité publique